

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION EN L'ETAT D'EQUIPEMENT TYPE  
"TIVOLI" DE GRANDANGOULEME A LOCA  
CHAPITEAU

Service Administration générale -  
Secrétariat des assemblées  
N° 2017-D-210

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la cession en l'état d'un équipement de GrandAngoulême de type « Tivoli » pour un montant de 300 € à l'entreprise Loca Chapiteau située 28 ZA Les Brandeaux 16400 Puymoyen dont les caractéristiques sont les suivantes :

- installé de façon permanente sur la parcelle n° D1839 à Brie
- Fabricant : Walter
- Dimensions : 25m x 10m = 250 m<sup>2</sup>
- Numéro d'inventaire : 2001/2188/03 « tivoli AAAC »
- Date d'achat : 29/01/2001
- Valeur origine : 8202,73 €
- Durée amortissement : 2 ans à partir de 2002
- Montant amortissement 8202,73 €
- Valeur nette comptable : 0 €

**Article 2** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **13 juillet 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **13 juillet 2017**